DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Valorisation des données

Fiches financières - AEFF

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-214200057-20261117-2026-091-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 17/11/2026
Publication : 17/11/2026
Pour l'autorité compétente par délégation

Rapport généré le : 16/07/2026 à 23:27

Année : 2025

Population : 10 479 h

Groupement d'appartenance : MET SAINT-ETIENNE METROPOLE

Poste comptable : 042002 SGC LOIRE SUD

Strate : FPU : Communes de 10 000 à 19 999 habitants

Regime : FPU

Nomenclature comptable : M57

Situation de la strate : PROVISOIRE

Département : 042 - LOIRE

Commune : ANDREZIEUX-BOUTHEO)

Type de Budget : BP seul

Nombre de Communes traité(e)s pour le Département : 7 soit 100% de la catégorie démographique du département
Nombre de Communes traité(e)s pour la Région: 60 soit 98% de la catégorie démographique de la région
Nombre de Communes traitées pour la France Entière: 560 soit 99% de la catégorie démographique de la France entière

Fiche n°1 : Les ratios de niveau

	montant en €	Montant en € par habitant pour la catégorie démographique			
		Commune	Département	Région	National
FONCTIONNEMENT					
Total des produits de fonctionnement = A	24 762 434	2 363	1 625	1 492	1 522
Produits de fonctionnement CAF	24 194 783	2 309	1 429	1 429	1 481
dont : Impôts locaux	4 029 973	385	531	646	680
Fiscalité reversée par les GFP	11 340 893	1 082	281	240	202
Autres impots et taxes	841 827	80	73	73	123
Dotation globale de fonctionnement	0	0	240	118	183
Autres dotations et participations	4 907 270	468	132	179	129
dont : FCTVA	31 711	3	1	2	2
Produits des services et du domaine	1 745 947	167	92	116	108
Total des charges de fonctionnement = B	20 654 857	1 971	1 462	1 330	1 379
Charges de fonctionnement CAF	18 798 137	1 794	1 188	1 192	1 266
dont : Charges de personnel (montant net)	10 712 400	1 022	721	716	751
Achat et charges externes (montants nets)	5 282 825	504	278	301	326
Charges financières	32 993	3	13	19	20
Subventions versées	1 688 254	161	103	97	99
Contingents	604 881	58	35	23	33
Résultat comptable = A - B = R	4 107 577	392	163	161	143
Capacité d'autofinancement brute = CAF	5 396 646	515	241	237	215

INVESTISSEMENT					
Total des ressources d'investissement budgétaires=C	5 876 371	561	689	588	555
dont : Excédents de fonctionnement capitalisés	564 602	54	123	142	138
Dettes bancaires et assimilées (hors ICNE) (1)	0	0	50	96	97
Autres dettes à moyen / long terme	0	0	0	0	2
Subventions reçues	1 809 293	173	113	93	102
FCTVA	1 336 164	128	60	48	54
Autres fonds globalisés d'investissement	174 511	17	9	6	6
dont : Taxe d'aménagement	174 511	17	9	6	6
Amortissements	1 597 122	152	87	79	78
Provisions	0	0	2	0	0
Total des emplois d'investissement budgétaires=D	9 690 103	925	748	678	591
dont : Dépenses d'équipement	7 912 809	755	450	497	460
Remboursement de dettes bancaires et assimilées (1)	445 521	43	100	91	84
Remboursements des autres dettes à moyen / long terme	216 513	21	2	1	1
Reprise sur amortissements et provisions	0	0	1	1	1
Charges à répartir	0	0	0	0	0
Immobilisations affectées	0	0	0	0	0
Besoin de financement de la section d'investissement = D - C	3 813 732	364	59	89	36
dont : solde des opérations pour compte de tiers	0	0	0	0	-1
Résultat d'ensemble	293 845	28	104	72	107
DETTE					
Encours total de la dette au 31 décembre	3 030 705	289	608	795	809
dont encours des dettes bancaires et assimilées	3 028 997	289	602	788	798
Encours des dettes bancaires et assimilées retraité du solde du compte 441.21	3 028 997	289	602	788	796
Annuités des dettes bancaires et assimilées (1)	478 514	46	113	110	103
Avances du Trésor (solde au 31/12)	0	0	0	0	0
FONDS DE ROULEMENT en fin d'exercice	3 688 335	352	182	342	290

Fiche n°2 : Les ratios de structure

	montant en €	Montant en € par habitant pour la catégorie démographique			
		Commune	Département	Région	National
COMPOSANTES DE L'AUTOFINANCEMENT					
Excédent Brut de Fonctionnement = EBF	5 418 496	517	253	252	232
Résultat comptable = A - B = R	4 107 577	392	163	161	143
Produits de fonctionnement CAF	24 194 783	2 309	1 429	1 429	1 481
Charges de fonctionnement CAF	18 798 137	1 794	1 188	1 192	1 266
Capacité d'autofinancement brute = CAF	5 396 646	515	241	237	215
Produits de cessions d'immobilisations	185 675	18	62	35	26
CAF nette de remboursements de dettes bancaires et assimilées (1)	4 951 125	472	141	145	132
CAF nette de remboursements réels de dettes bancaires et assimilées (2)	4 951 125	472	142	146	132

	Catégorie démographique			
	Commune	Département	Région	National
POURCENTAGE DANS LES PRODUITS DE FONCTIONNEMENT CAF				
Impôts locaux	16,66 %	37,19 %	45,20 %	45,93 %
Dotations et participations reçues	20,28 %	26,07 %	20,78 %	21,08 %
dont Dotation Globale de Fonctionnement	0,00 %	16,83 %	8,26 %	12,35 %
POURCENTAGE DANS LES CHARGES DE FONCTIONNEMENT CAF				
dont: Achats et charges externes (montant net)	28,10 %	23,39 %	25,26 %	25,77 %
Charges de personnel (montant net)	56,99 %	60,67 %	60,06 %	59,35 %
Charges financières	0,18 %	1,12 %	1,58 %	1,59 %
Contingents	3,22 %	2,91 %	1,91 %	2,59 %
Subventions versées	8,98 %	8,64 %	8,16 %	7,81 %
POURCENTAGE DANS LES DEPENSES D'EQUIPEMENT				
Autofinancement net (1)	62,57 %	31,27 %	29,25 %	28,62 %
Dettes bancaires et assimilées (hors ICNE) (1)	0,00 %	11,17 %	19,22 %	21,19 %
Subventions reçues	22,87 %	25,13 %	18,61 %	22,18 %
FCTVA	16,89 %	13,26 %	9,61 %	11,79 %
AUTRES RATIOS				
Encours des dettes bancaires et assimilées au 31 décembre / CAF	0,56	2,50	3,33	3,70
Encours des dettes bancaires et assimilées retraitées du solde du compte 441.21 / CAF	0,56	2,50	3,33	3,70
Annuités des dettes bancaires et assimilées (1) / EBF	8,83 %	44,75 %	43,54 %	44,41 %

Fiche n°3 : Les ratios de fiscalité

I - L'ENVIRONNEMENT SOCIO-ECONOMIQUE DE LA COMMUNE

DONNÉES SOCIO–DÉMOGRAPHIQUES	Pour la commune	Moyenne départementale	Moyenne régionale	Moyenne nationale
Population légale	10 479 habitants			
Nombre de foyers fiscaux	6 025			
Part des foyers non imposables	56,7 %	60,2 %	53,6 %	55,9 %
Revenu fiscal moyen par foyer	28 235	26 932	33 481	30 418

DONNÉES ÉCONOMIQUES	Pour la commune	Moyenne départementale	Moyenne régionale	Moyenne nationale
Nombre de logements	4 486			
-> dont part de résidences secondaires	1,4 %	1,7 %	2,8 %	6,5 %
-> dont logements vacants	0	112	85	53
Valeur locative nette des résidences secondaires	289 962			
Bases communales imposées en foncier bâti	28 394 933			
-> dont % locaux d'habitation ordinaire	32,8 %	63,0 %	66,7 %	67,8 %
-> dont % locaux d'habitation à caractère social	3,1 %	6,8 %	4,5 %	5,2 %
-> dont % locaux d'habitation soumis à la loi de 1948	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %
-> dont % autres locaux passibles à la TH (%)	0,1 %	0,6 %	0,5 %	0,4 %
-> dont % locaux à usage professionnel ou commercial	30,2 %	19,7 %	20,8 %	20,1 %
-> dont % établissements industriels et assimilés	33,9 %	9,9 %	7,5 %	6,5 %
Nombre d'établissements imposés à la cotisation foncière des entreprises	1 317	965	951	888
-> dont au profit de la commune	0	0	0	0
-> dont au profit du GFP (commune membre d'un GFP à FPU/FPZ)	1 317	965	951	888
Nombre d'entreprises imposées à la cotisation minimum de cotisation foncière des entreprises	1 388	1 048	1 015	993
-> dont au profit de la commune	0	0	0	0
-> dont au profit du GFP (commune membre d'un GFP à FPU/FPZ	1 388	1 048	1 015	993

II - LES BASES IMPOSÉES SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE ET LES RÉDUCTIONS DE BASES ET MAJORATIONS (DE BASES OU PRODUITS) CONSÉCUTIVES AUX DÉLIBÉRATIONS ADOPTÉES PAR LA COMMUNE.

BASES NETTES \"MÉNAGES\" TAXÉES AU PROFIT DE LA COMMUNE	Bases en €	Bases en € par habitant			
		Pour la commune	Moyenne départementale	Moyenne régionale	Moyenne nationale
Taxe d'habitation résidences secondaires (THRS)	289 962	28	30	72	138
Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB)	28 394 933	2 710	1 450	1 655	1 550
Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB)	158 033	15	8	7	12
Taxe additionnelle à la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB)	0	0	0	0	0

BASES NETTES DE COTISATION FONCIÈRE DES ENTREPRISES IMPOSÉES SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE	Bases en €	Bases en € par habitant			
		Pour la commune	Moyenne départementale	Moyenne régionale	Moyenne nationale
-> bases de la commune	0	0	0	0	0
-> bases du GFP (commune membre d'un GFP à fiscalité additionnelle)	0	0	0	0	0
-> bases du GFP (commune membre d'un GFP à FPU/FPZ/FPE)	21 704 459	2 071	501	549	462

BASES DE TAXE D'ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES IMPOSÉES SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE	Bases en €	Bases en € par habitant			
		Pour la commune	Moyenne départementale	Moyenne régionale	Moyenne nationale
-> imposées au profit de la commune seule	0	0	0	0	0
-> imposées au profit de l'EPCI compétent	19 051 725	1 818	1 390	1 462	1 382

	Date de la délibération	VL des résidences secondaires susceptibles de majoration
Taxe d'habitation - Majoration des résidences secondaires		0

	Dans la strate départementale	Dans la strate régionale	Dans la strate nationale
-> Nombre de communes concernées (communes dans le champ de la Taxe sur les	0	27	244
-> Nombre de communes ayant voté la majoration	0	11	96

	Pour la commune	Moyenne départementale	Moyenne régionale	Moyenne nationale
-> Taux de majoration voté	0,00		21	20

	Taux de majoration voté	Date de la délibération	Bases remises à imposition
Taxe d'habitation sur les logements vacants	Non voté	Non voté	0

	Montant des bases exonérées sur délibération
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	0

	Montant des bases exonérées sur délibération	Exonérations de droit pouvant être supprimées sur délibération
TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES BATIES	0	265 450
-> dont exonérations en faveur de l'implantation des entreprises	0	
-> dont exonérations en faveur de l'innovation et de la recherche	0	
-> dont exonérations en faveur de la protection de l'environnement	0	
-> dont exonérations en faveur de certaines activités	0	
-> dont exonérations en faveur de certains logements	0	

	Montant des bases exonérées sur délibération
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	0

TAXE FONCIÉRE SUR LES PROPRIÉTÉS NON BATIES	Date de la délibération	Durée du dégrèvement accordé	Montant du dégrèvement
Dégrèvement en faveur des jeunes agriculteurs	Non voté	Non voté	0

	Montant des bases exonérées sur délibération	Exonérations de droit pouvant être supprimées sur délibération
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	0	0
-> dont exonérations en faveur de l'implantation des entreprises	0	
-> dont exonérations en faveur de l'innovation et de la recherche	0	
-> dont exonérations en faveur de la protection de l'environnement	0	
-> dont exonérations en faveur de certaines activités	0	
-> dont exonérations en faveur de certaines installations	0	

	Montant des bases exonérées sur délibération
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	0

	Propre à la commune	Moyenne départementale	Moyenne régionale	Moyenne nationale
Valeur locative moyenne (TEOM)	4 386			

III- LES TAUX DES IMPOSITIONS SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE

		Taux d'imposition en %		
LES TAUX DES IMPÔTS LOCAUX	**Pour la commune**	**Moyenne départementale**	**Moyenne régionale**	**Moyenne nationale**
Taxe d'habitation (TH)	18,60 %	20,62 %	21,28 %	25,11 %
-> dont taux voté par la commune	7,08 %	13,95 %	14,93 %	16,56 %
...taux moyen communal (incluant la majoration TH résidence secondaires)	7,08 %	13,95 %	17,65 %	20,07 %
-> dont taux appliqués par les groupements sans fiscalité propre (syndicats)	0,00 %	4,07 %	1,71 %	0,67 %
-> dont taux applicable par le groupement à fiscalité propre (FA/FM) (dont	11,52 %	11,80 %	8,04 %	9,50 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB)	33,47 %	40,72 %	40,08 %	44,23 %
-> dont taux voté par la commune	30,09 %	37,21 %	36,89 %	41,10 %
-> dont taux appliqués par les groupements sans fiscalité propre (syndicats)	0,00 %	4,59 %	2,76 %	1,72 %
-> dont taux applicable par le groupement à fiscalité propre (FA/FM) (dont	3,38 %	3,06 %	2,47 %	3,74 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB)	36,42 %	48,62 %	67,37 %	60,51 %
-> dont taux voté par la commune	30,02 %	42,86 %	58,67 %	54,03 %
-> dont taux appliqués par les groupements sans fiscalité propre (syndicats)	0,00 %	14,16 %	5,79 %	4,27 %
-> dont taux applicable par le groupement à fiscalité propre (FA/FM) (dont	6,40 %	4,72 %	7,22 %	6,77 %
Taxe additionnelle à la taxe foncière sur les propriétés non bâties	31,26 %	31,28 %	33,64 %	33,39 %
-> dont taux TAFNB fixe pour la commune	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
-> dont taux TAFNB fixe pour le GFP	31,26 %	31,28 %	33,64 %	33,39 %
Cotisation foncière des entreprises (à l'exclusion de la FPZ/FPE)	30,40 %	29,54 %	28,22 %	28,55 %
-> dont taux CFE voté par la commune	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
-> dont taux CFE des groupements sans fiscalité propre	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
-> dont taux CFE applicable par le groupement à fiscalité propre (FA) (dont	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
-> dont taux CFE applicable sur le territoire de la commune (FPU) (dont taux	30,40 %	29,54 %	28,22 %	28,55 %
Taux de CFE applicable sur le territoire de la commune (FPZ) (dont taux	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
Taux de CFE applicable sur le territoire de la commune (FPE) (dont taux	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères				
-> taux moyen de la commune sur son territoire	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
-> taux moyen appliqué par l'EPCI compétent sur le territoire de la commune	8,30 %	9,16 %	8,89 %	10,21 %

IV - LES PRODUITS DES IMPÔTS DIRECTS LOCAUX SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE

		Produits en € par habitant			
PRODUITS DES IMPOSITIONS	**Produits en €**	**Pour la commune**	**Moyenne départementale**	**Moyenne régionale**	**Moyenne nationale**
Taxe d'habitation (THLV,THRS,GEMAPI,GEMAPILV)	53 936	5	12	22	43
-> dont produits TH des résidences secondaires (hors surtaxe THRS) au profit de la commune	20 528	2	4	11	23
-> dont produits THLV au profit de la commune	0	0	4	3	2
-> dont produits surtaxe TH résidences secondaires au profit de la commune	0	0	0	3	5
-> dont produits TH des résidences secondaires au profit des groupements sans fiscalité	0	0	0	0	0
-> dont produits THLV au profit des groupements sans fiscalité propre	0	0	0	0	0
-> dont produits TH des résidences secondaires au profit des groupements à fiscalité propre	30 622	3	3	5	12
-> dont produits THLV au profit des groupements à fiscalité propre	0	0	0	0	0
-> dont produits GEMAPI (THRS + THLV) au profit des groupements à fiscalité propre	2 786	0	0	0	1
Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB)	9 478 615	905	590	663	685
-> dont produits FB au profit de la commune avant application du coefficient correcteur	8 538 509	815	539	610	637
> Effet du coefficient correcteur : reversement (+) / prélèvement (-)	-4 589 742	-438	-20	4	0
-> dont produits FB au profit des groupements sans fiscalité propre	0	0	7	14	4
-> dont produits FB au profit des groupements à fiscalité propre	730 497	70	35	33	38
-> dont produits GEMAPI au profit des groupements à fiscalité propre	209 609	20	9	6	6
Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB)	57 420	5	4	5	7
-> dont produits FNB au profit de la commune	47 464	5	3	4	6
-> dont produits FNB au profit des groupements sans fiscalité propre	0	0	0	0	0
-> dont produits FNB au profit des groupements à fiscalité propre	7 846	1	0	0	1
-> dont produits GEMAPI au profit des groupements à fiscalité propre	2 110	0	0	0	0
Taxe additionnelle à la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TAFNB)	37 809	4	1	1	1
-> dont produits au profit de la commune	0	0	0	0	0
-> dont produits au profit des groupements à fiscalité propre	37 809	4	1	1	1
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	6 600 231	630	148	155	132
-> dont au nom de la commune seule	0	0	0	0	0
-> dont au profit des groupements sans fiscalité propre	0	0	0	0	0
-> dont produits CFE (hors GEMAPI) au nom des groupements à fiscalité propre (FA)	0	0	0	0	0
-> dont produits GEMAPI au nom des groupements à fiscalité propre (FA)	0	0	0	0	0
-> dont produits CFE (hors GEMAPI) au nom des groupements à fiscalité propre	6 441 758	615	144	153	130
-> dont produits GEMAPI au nom des groupements à fiscalité propre (FPU/FPZ/FPE)	158 473	15	4	2	2
Taxe ou taxe incitative d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM ou TIEOM)					
-> au profit de la commune	0	0	0	0	0
-> au profit de l'EPCI compétent	1 581 293	151	127	130	141

V - LES AUTRES PRODUITS : IMPOTS DE REPARTITION ET FRACTION DE TVA SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE

PRODUITS DES IMPÔTS DE RÉPARTITION	Produits en €	Produits en € par habitant			
		Pour la commune	Moyenne départementale	Moyenne régionale	Moyenne nationale
Impositions forfaitaires sur les entreprises de réseau (IFER)	37 087	4	6	8	9
-> dont produits des IFER au bénéfice de la commune	176	0	0	0	0
-> dont produits des IFER au bénéfice du GFP	36 911	4	6	8	9
Taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM)	543 039	52	24	21	22
-> dont au profit de la commune	0	0	0	0	0
-> dont au profit du GFP	543 039	52	24	21	22
FRACTIONS DE TVA					
Fraction de TVA compensatoire TH résidences principales (seulement pour la	0	0	0	0	0
-> dont Fraction de TVA N au profit de la commune (seulement pour la Ville de	0	0	0	0	0
-> dont Solde de la Fraction de TVA N-1 au profit de la commune (seulement pour	0	0	0	0	0
Fraction de TVA compensatoire CVAE	0	0	0	0	0
-> dont Fraction de TVA N au profit de la commune	0	0	0	0	0
-> dont Solde de la Fraction de TVA N-1 au profit de la commune	0	0	0	0	0

VI - LES MECANISMES DE GARANTIE INDIVIDUELLE DE RESSOURCES CONSECUTIFS A LA SUPPRESSION DE LA TAXE PROFESSIONNELLE

DCRTP ET FNGIR	Produits en €	Produits en € par habitant			
		Pour la commune	Moyenne départementale	Moyenne régionale	Moyenne nationale
DCRTP	0	0	0	6	2
FNGIR					
Versement	0	0	0	15	8
Prélèvement	0	0	0	6	5

VII - LES ALLOCATIONS COMPENSATRICES AU PROFIT DE LA COMMUNE

TAXE D'HABITATION & TAXES FONCIÈRES	Produits en €	Produits en € par habitant			
		Pour la commune	Moyenne départemental	Moyenne régionale	Moyenne nationale
Taxe d'habitation	542	0	1	1	2
Taxe foncière sur les propriétés bâties	3 897 260	372	61	50	47
-> dont allocation FB abattement 50% VL des établissements industriels (modèle U)	3 834 929	366	57	46	42
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	1 935	0	0	0	1

COTISATION FONCIÈRE DES ENTREPRISES	Produits en €	Produits en € par habitant			
		Pour la commune	Moyenne départementale	Moyenne régionale	Moyenne nationale
Autres allocations compensatrices - CFE	0	0	0	0	0
-> dont allocation CFE abattement 50% VL des établissements industriels (modèle U)	0	0	0	0	0

(1) refinancements de dettes déduits si le compte 166 a été renseigné

(2) les opérations d'ordre budgétaire sont retraitées